



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Bray  
et de l'Anille

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260423-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

### Délibération N°20260423

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

|  | <b>Étaient Présents :</b>   |
|--|---|
| Date de convocation<br>17 avril 2026                                 | <b>Mmes</b> BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,   |
| Date d'affichage<br>17 avril 2026                                    | <b>MM.</b> BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, <b>membres titulaires</b> , Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, <b>membres suppléants</b> . |
| Nombre de conseillers<br>En exercice 41<br>Présents 38<br>Votants 41 |   |

#### Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale  
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa  
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
**Représentant de la commune de Cogners**, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES  
CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)  
CRÉATION ET MODALITÉS DE RÉPARTITION DES SIÈGES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C,

Une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges. Elle est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI. La CLECT doit donc nécessairement intervenir lors de tout transfert de charges.

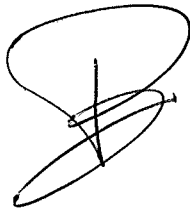
**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **CREE** une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la communauté de communes et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 23 membres, selon les modalités suivantes :
  - ✓ Une représentation de deux membres avec suppléant pour les communes de plus de 1 000 habitants,
  - ✓ Une représentation d'un membre avec suppléant pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- **DIT QUE** le conseil municipal de chaque commune membre procédera à la désignation en son sein, de son ou de ses représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, conformément à la répartition fixée ci-avant,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

BRANJONNEAU Thierry



Saint Calais, le 28 avril 2026

La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS